

DECRET N°2013-90 DU 19 FEVRIER 2013

portant approbation du budget prévisionnel
du Fonds National de Développement Social et
de la Solidarité (FNDSS) pour l'exercice 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-542 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°2011-622 du 29 septembre 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Développement Social et de la Solidarité (FNDSS);
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration en sa séance du 25 octobre 2012;
- Sur** proposition du Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 janvier 2013.

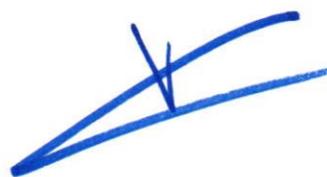
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel du Fonds National de Développement Social et de la Solidarité (FNDSS) pour l'exercice 2013 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Famille, des Affaires
Sociales, de la Solidarité Nationale,
des Handicapés et des Personnes
du Troisième Age,



Jonas GBIAN



Fatouma AMADOU DJIBRIL

Ampliations : PR 6 - AN 4 - SGG 4 - CC 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MFASSNHPTA 4- MEF 4 - Autres
Ministères 24- DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 03 - BCP-CSM-IGAA 3 - UAC-
ENAM-FASEG 3 - FARIPH 4 JO 01.